

**QUIMPER BRETAGNE  
OCCIDENTALE  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 26 juin 2025  
Rapporteur :  
Monsieur Didier LEROY**

**N° 49**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 03/07/2025
- la transmission au contrôle de légalité le : 03/07/2025 (accusé de réception du 03/07/2025)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération  
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Convention de partenariat entre Quimper Bretagne Occidentale et les communes  
d'Edern, Landrévarzec, Landudal, Langolen et Quéménéven pour le développement de  
la lecture publique**

**Préalablement à l'ouverture de la médiathèque du Pays Glazik et de Quéménéven, prévue en fin d'année 2026, il est proposé au conseil Communautaire d'établir une convention de partenariat avec les communes d'Edern, Landrévarzec, Landudal, Langolen, et Quéménéven pour le développement de la lecture publique.**

\*\*\*

La nouvelle médiathèque du Pays Glazik et de Quéménéven sera réceptionnée en fin d'année 2026.

Jusqu'à son ouverture au public, le Département du Finistère continuera de soutenir les communes d'Edern, Landrévarzec, Landudal, Langolen, et Quéménéven en mettant des ouvrages à leur disposition pour le développement de la lecture publique.

Ce soutien du Département à ces communes prendra fin à l'ouverture de cette nouvelle médiathèque dans la mesure où elle jouera un rôle de médiathèque-relais à l'échelle du Pays Glazik et de Quéménéven. Elle constituera à ce titre un centre de ressources pour des prêts documentaires ou des outils d'animation.

Dans ce contexte, et préalablement à l'ouverture de ce nouvel équipement communautaire, il est proposé au conseil communautaire d'établir une convention de partenariat avec lesdites communes pour assurer le développement de la lecture publique.

\*\*\*

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser madame la présidente à signer la convention de partenariat avec les communes d'Edern, Landrévarzec, Landudal, Langolen, et Quéménéven portant sur le développement de la lecture publique.